

<http://www.snetap-fsu.fr/Bac-S-dans-l-enseignement-agricole.html>



Bac S dans l'enseignement agricole public : Ne nous trompons pas de combat !

- Les Dossiers - Pédagogie - Réformes du lycée - Réforme de la voie générale -

Date de mise en ligne : lundi 19 mai 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Depuis de nombreuses semaines, les équipes pédagogiques des filières générales et tout particulièrement des cycles terminaux du Baccalauréat S ont engagé un débat sur l'enseignement de spécialité EAT, dans lequel le SNETAP [FSU](#) a plusieurs fois été mis en cause. Il justifie ici sa position.

Si le SNETAP-[FSU](#) a la conviction que ces débats sont pilotés, orchestrés par certains, il considère que son point de départ est tout à fait pertinent et que des collègues s'interrogent à bon escient sur le devenir du baccalauréat scientifique dans notre appareil de formation agricole. Le SNETAP-FSU justifie ses prises de position récentes, librement consultables sur son site, ouvert à tous :

1 - C'est à la demande répétée du SNETAP-FSU que s'est tenu le 29 mai dernier un groupe de travail du [CNEA](#) concernant l'enseignement de spécialité, sa lisibilité, les modalités de son évaluation. Précédemment déjà, le SNETAP-FSU s'était battu pendant l'année scolaire 2010-2011 pour obtenir de la [DGER](#) la tenue de [CNS](#) « Etudes Générales » afin de mener un travail sur ces nouvelles modalités de la réforme du lycée.

2 - Lors de ce groupe de travail de mai 2013, après avoir regretté qu'aucun bilan de l'ATC ne soit réalisé, un consensus s'est fait sur la question de la place des disciplines, de leur intérêt et de leur pertinence. En revanche, tous ont relevé deux difficultés à résoudre d'une part la place de la biologie-écologie et les modalités de l'évaluation de cet enseignement EAT (que ce soit pour l'enseignement spécifique ou de spécialité). Le SNETAP-FSU a fait des propositions en ce sens. Or, contre toute attente des membres de ce groupe de travail, la DGER a conclu en expliquant que toute modification était impossible, à moins de remplacer une discipline par une autre et que cela ne pouvait globalement se faire qu'à coût constant ! Le SNETAP-FSU est immédiatement intervenu pour dénoncer cette décision et exiger que ce sujet ne soit pas enterré mais discuté, de manière transparente dans les instances.

3 - C'est depuis la fin de l'année scolaire précédente et le début de l'année 2013-2014 qu'ont commencé à circuler des informations (rumeurs savamment distillées) que l'inspection et la DGER réfléchissaient à un projet visant à exclure les disciplines « non scientifiques » de l'EAT au nom d'une nécessaire réforme visant à renforcer l'attractivité du bac S agricole. Plusieurs courriers, pétitions ont circulé..expliquant toutes que les [OS](#) n'étaient pas légitimes et représentatives des souhaits des équipes pédagogiques et qu'il fallait soutenir le projet de la DGER.

4 - Le SNETAP-FSU, conformément à l'esprit de cet enseignement de spécialité, reposant sur la pluridisciplinarité et la pédagogie de projet défend l'idée d'une cohérence globale pour la filière générale. Il défend l'idée d'une complémentarité entre l'enseignement spécifique et l'enseignement de spécialité sur tout le cycle terminal. Cela ne peut passer que par une intégration de la biologie-écologie dans l'enseignement de spécialité (à travers justement cette pluridisciplinarité ?)... Pour cela, le SNETAP-FSU rappelle que la DGER qui aujourd'hui, avec l'inspection joue les disciplines les unes contre les autres, est responsable de cette situation. En effet depuis la mise en place de la réforme du lycée, la DGER a spolié les équipes pédagogiques d'un volume horaire conséquent des enseignements à effectif réduit en appliquant un seuil pour attribuer ces heures alors que les textes réglementaires n'en prévoient aucune ! Seul ce volume horaire aurait permis véritablement, à partir de projets locaux d'associer clairement, pleinement toutes les disciplines. Ce n'est pas aujourd'hui aux équipes de faire les frais de cette décision de l'administration.

5 - Si aujourd'hui, alors que c'est un des aspects de la réforme du lycée, l'enseignement de spécialité EAT n'est pas suffisamment un approfondissement de l'enseignement spécifique, la seule responsabilité en revient à la DGER et à l'inspection qui ont construit ce programme. Nous sommes persuadés qu'un enseignement pluridisciplinaire, lié au

territoire peut constituer un approfondissement scientifique à un enseignement spécifique.

6 - Comme avec l'ATC hier, nous sommes persuadés que seul le maintien d'un enseignement particulier (EAT) dans des formes particulières (pluridisciplinarité), avec une évaluation particulière (oral) peut justifier l'existence d'une filière générale dans les lycées agricoles. Les élèves de cette filière sont venus chercher autre type de Bac S.

7 - L'argument principal de la DGER et de l'inspection est de remettre au cœur de la filière les disciplines scientifiques pour permettre aux bacheliers de poursuivre des études supérieures scientifiques. Cette posture appelle deux types de remarques : d'une part, il est étonnant de constater que pour certains scientifiques « purs et durs », les sciences humaines ne sont pas des sciences ! L'EAT aurait fait perdre au BAC S son caractère scientifique. Mais ce ne sont pas les disciplines actuellement présentes dans l'EAT qui lui font perdre son caractère scientifique. C'est bien l'organisation de l'enseignement (l'absence d'heures de groupe à effectif réduit), les volumes horaires insuffisants ou encore la très grande difficulté (du fait de l'absence de pluridisciplinarité) à se rendre sur le territoire support de l'expérimentation et de l'investigation qui sont les responsables d'une baisse de la qualité de la démarche scientifique.

8 - Le second argument avancé par la DGER et l'inspection est la nécessité d'inclure l'agro-écologie dans l'enseignement de spécialité. Le SNETAP-FSU, d'accord avec cet argument, rappelle cependant que l'agro-écologie n'est pas seulement l'adjonction de l'agronomie et de l'écologie »...Le SNETAP-FSU ne peut que renvoyer vers la bibliographie scientifique qui est aujourd'hui suffisamment conséquente sur ce sujet, y compris les publications d'éducagri-éditions, apparemment trop méconnues par la DGER : Van Dam (dir), Agro-écologie, entre pratiques et sciences sociales, 2012. Concernant plus spécifiquement la Géographie et l'Histoire, certains s'étonnent de leur présence dans cet enseignement. L'enjeu de l'agro-écologie est justement la reterritorialisation des systèmes de production agricole. Écarter ces disciplines au nom de l'agro-écologie constituerait un non-sens absolu !

C'est fort de ces arguments que le SNETAP-FSU réaffirme son attachement au baccalauréat Scientifique dans l'enseignement agricole, bien adapté au public accueilli, majoritairement intéressé par une poursuite d'études courtes ([BTSA](#), [BTS](#) et DUT).

Pour cela, le SNETAP-FSU exige la tenue d'un nouveau groupe de travail qui doit avoir comme feuille de route la remise à plat complète de l'enseignement spécifique et de spécialité EAT. C'est la demande que nous avons formulé à la DGER.

Fabrice CARDON, Secrétaire national secteur Pratiques Pédagogiques et Formation des Maîtres
Yoann VIGNER, membre du secteur